

Consultation relative à la modification de la loi sur la TVA et de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir invité, dans votre courrier du 29 juin 2022, à participer à la consultation relative à la modification de la loi sur la TVA (LTVA) et de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE).

Notre canton a pris connaissance de la proposition de modifications de l'article 74 de la LTVA et des articles 9 et 19 de l'OIDE. De notre point de vue, ces modifications sont bienvenues, car elles devraient permettre de faciliter l'identification des entreprises afin d'éviter les défauts d'inscription au registre du commerce, réduisant ainsi la charge administrative des entreprises individuelles et des autorités du registre du commerce.

Le canton de Neuchâtel est donc favorable à la proposition et n'a pas de remarque particulière à formuler.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND